



LE DÉPARTEMENT



# BOURSE DÉPARTEMENTALE POUR LES COLLÉGIENS

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

## Le Département contribue à la réussite scolaire des collégiens



### À NOTER

Près de 2500 collégiens bénéficient chaque année de cette bourse départementale.

320 000 euros par ans, c'est le budget du Département pour le versement de la bourse départementale.

**L**e Conseil départemental du Var attribue, sur critères sociaux, une aide supplémentaire aux collégiens externes varois. Cette bourse départementale permet d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants.

**Le montant :** 130 € maximum

#### Les conditions :

- être domicilié dans le Var
- bénéficier d'une bourse nationale à l'échelon 2 ou 3 pour l'année considérée
- être scolarisé dans un collège public ou privé
- être externe (les collégiens demi-pensionnaires quant à eux, peuvent prétendre à l'aide à la restauration).

#### Comment en bénéficier ?

Les demandes de bourse peuvent être effectuées à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone sur le site <https://teleservices.var.fr/>  
En fournissant les justificatifs demandés : attestation de bourse nationale, RIB et copie du livret de famille.

#### Quand faire la demande ?

Avant la fin du mois de janvier.